

Fiche PFMP

Ce document est à destination des entreprises comme des parents pour faciliter l'insertion, le lien et l'adaptation de l'élève dans l'entreprise.

Les PFMP en bac pro peuvent se faire en une ou deux sessions par an, chaque session doit se dérouler au minimum sur 3 semaines.

La durée annuelle est de :

- 6 semaines en seconde MTNE
- 8 semaines en première SN (CIEL à compter l'année scolaire 24-25)
- 8 semaines en terminale SN (CIEL à compter l'année scolaire 25-26)
 - **Soit un total de 22 semaines sur le cycle complet de formation**

Le fait de décliner les PFMP en deux sessions par an permet de diminuer la durée de l'immersion et donc de faciliter l'acceptation de la part des entreprises. Pour ces dernières la PFMP représente un véritable investissement en termes de temps de la part des maîtres de stage dans l'accompagnement des élèves ; lorsqu'un élève n'est pas fiable (que ce soit sur le plan du travail ou de la posture) il devient vite une gêne dans l'entreprise.

Cependant conscient de la difficulté de trouver une entreprise, il est évidemment possible de faire les deux sessions de l'année dans la même société surtout lorsque la première session s'est bien passée...

PFMP signifie **P**ériode de **F**ormation en **M**ilieu **P**rofessionnel et doit donc participer à la formation, une évaluation en fin de PFMP doit être faite selon les compétences du bac pro, cette période doit donc se dérouler dans une entreprise travaillant dans les secteurs d'activités indiqués par le référentiel du diplôme et les activités doivent se placer dans le cadre précisé dans le même document.

Les secteurs d'activités : 2 Cas

Cas particulier de la seconde MTNE

Les PFMP en seconde MTNE participent à une bonne orientation dans un bac spécifique et donc un secteur qui plait à l'élève aussi les entreprises supports sont issus d'un environnement plus large que pour les PFMP de première et plus encore de terminale. Il s'agit de penser formation et non pas lycée ce qui peut occasionner un changement entre la seconde et la première.

ORGANISATION DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

1. Voie scolaire

Dans le cadre spécifique du baccalauréat professionnel SN, les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) en classe de seconde peuvent être réalisées dans tous les champs professionnels correspondant aux différentes options du diplôme.

Dès la classe de première, le lien à l'option professionnelle est confirmé par des PFMP qui devront se dérouler intégralement en milieu professionnel dans un secteur d'activités appartenant à l'option professionnelle.

Après la 2 MTNE l'élève peut aller naturellement dans les divers baccalauréats professionnels ci-dessous :

- | | |
|--|-------|
| • bac pro métiers de l'électricité et de ses environnements connectés | MELEC |
| • bac pro métiers du froid et des énergies renouvelables | MFER |
| • bac pro installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables | ICCR |
| • bac pro maintenance et efficacité énergétique | MEE |
| • bac pro Cybersécurité, Informatique et réseaux, Électronique | CIEL |

MFER

Le/la titulaire du baccalauréat professionnel « MFER » intervient sur les installations frigorifiques et sur des systèmes thermodynamiques réversibles pour en assurer le montage, la mise en service, l'optimisation du fonctionnement et les opérations de maintenance. Il contrôle son travail et consigne son activité dans le registre normalement associé à toute installation. Il effectue son travail en prenant en compte les réglementations relatives à l'environnement, la qualité, la sécurité des personnes, des biens et l'efficacité énergétique. Il participe activement au respect de l'environnement en mettant en œuvre des systèmes de récupération de chaleur, des fluides frigorigènes respectueux de la couche d'ozone et sans impact sur le réchauffement climatique, sur les installations frigorifiques et sur des systèmes thermodynamiques réversibles pour en assurer le montage, la mise en service, l'optimisation du fonctionnement et les opérations de maintenance. Il contrôle son travail et consigne son activité dans le registre normalement associé à toute installation. Il effectue son travail en prenant en compte les réglementations relatives à l'environnement, la qualité, la sécurité des personnes, des biens et l'efficacité énergétique. Il participe activement au respect de l'environnement en mettant en œuvre des systèmes de récupération de chaleur, des fluides frigorigènes respectueux de la couche d'ozone et sans impact sur le réchauffement climatique.

MEE

Le/la titulaire du baccalauréat professionnel « MEE » intervient sur les installations thermiques, de climatisation, de ventilation et de production d'eau chaude sanitaire, pour en assurer la mise en service, l'optimisation du fonctionnement et les opérations de maintenance correctives et préventives. Il contrôle son travail et consigne son activité dans le registre normalement associé à toute installation. Il effectue son travail en prenant en compte les réglementations relatives à l'environnement, la qualité, la sécurité des personnes, des biens et l'efficacité énergétique. Il participe activement au respect de l'environnement et est garant de l'efficacité énergétique, d'assurer la sécurité liée à son intervention.

ICCER

Le/la titulaire du baccalauréat professionnel « ICCER » intervient sur les installations sanitaires, thermiques, de ventilation et de climatisations pour en assurer le montage, les raccordements fluidiques et électriques, la mise en service, le contrôle du fonctionnement et certains travaux d'amélioration et de dépannage. Il prépare, contrôle son travail et rédige un rapport d'intervention. Il effectue son travail en prenant en compte les réglementations relatives à l'environnement, la qualité, la sécurité des personnes et des biens. Il est chargé également d'assurer la sécurité liée à son intervention.

CIEL

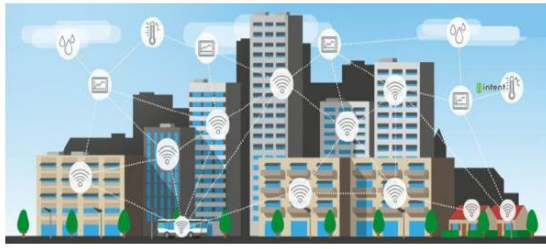
Le baccalauréat professionnel « Cybersécurité, Informatique et réseaux, Électronique » (CIEL) est un diplôme de niveau 4 qui a pour objectif de former des technicien(ne)s capables d'intervenir dans les processus de production, réalisation et de maintenance de produits électroniques (grand public particulièrement), dans la mise en œuvre de réseaux informatiques, et dans la valorisation de la donnée en intégrant les enjeux de la cybersécurité. Les compétences professionnelles construites doivent permettre au titulaire de ce diplôme d'évoluer dans des environnements caractéristiques de l'usine 4.0, appréhender les technologies matérielles et logicielles des produits, des réseaux intelligents et intervenir dans l'exploitation de données

MELEC

Le/la titulaire du baccalauréat professionnel « MELEC » met en œuvre et intervient sur les installations électriques et sur les réseaux de communication des domaines de la production, du transport, de la distribution, de la transformation et de la maîtrise de l'énergie électrique. Les activités professionnelles peuvent s'exercer dans les secteurs :

- des réseaux ;
- des infrastructures ;
- des quartiers, des zones d'activités ;
- de l'industrie ;
- des bâtiments (résidentiel, tertiaire et industriel) ;
- des systèmes énergétiques autonomes et embarqués.

Pour les PFMP de seconde on peut chercher selon le projet du jeune dans de nombreuses entreprises appartenant à un vaste secteur d'activités :

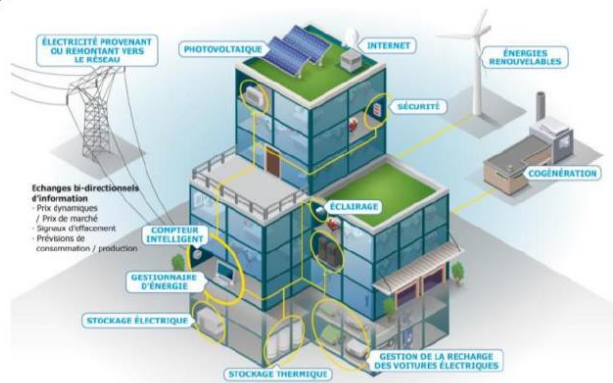


Bâtiment & infrastructures urbaines

Nouvelles constructions
Équipements et services d'efficacité énergétique
Services numériques pour le bâtiment
Data centers
Stockage d'énergie

Énergie

Production d'énergie
Réseau de transport et de distribution de l'énergie
Gestion de l'énergie



Industrie

Procédés industriels
Régulation et modulation de l'énergie
Industrie 4.0
Efficacité énergétique

2.2.3. Environnement technique

L'environnement professionnel du (de la) technicien(ne) **SYSTÈMES NUMÉRIQUES** se situe principalement :

- Pour l'option SSIHT :
 - dans le domaine des installations qui contribuent à la sûreté et à la sécurité des biens et des personnes :
 - Systèmes de détection-intrusion,
 - Systèmes de vidéoprotection,
 - Systèmes de gestion des accès,
 - Systèmes de contrôle d'accès,
 - Systèmes de sécurité incendie,
 - Systèmes immotiques (gestion active des bâtiments, gestion dynamique des façades, gestion technique du bâtiment, gestion technique centralisée, bâtiment intelligent),
 - Systèmes domotiques liés à la gestion de l'habitat (détection incendie, détection intrusion, vidéosurveillance, assistance à la personne, gestion des ouvrants et des alarmes techniques).
- Pour l'option RISC :
 - dans le domaine des télécommunications et réseaux, les systèmes participant à la mise en réseau de terminaux et aux télécommunications :
 - Systèmes de transport, de distribution et de raccordement,
 - Systèmes de commutation et de routage,
 - Systèmes de communication Voix Données Images (objets numériques communicants).
 - dans le domaine de l'électronique industrielle et embarquée, les systèmes sont :
 - Systèmes d'accès Voix Données Images,
 - Systèmes communicants incluant les terminaux de dernière génération (objets numériques communicants),
 - Systèmes de commande et de contrôle.

Les supports de transmission utilisés dans ces différentes options pourront être de type filaire (cuivre et fibre optique) ou sans fil (hertzien, laser, etc.).

Les compétences à développer en s'appuyant sur les activités proposées durant la PFMP

1.4 Compétences à développer

Les compétences du présent référentiel sont construites conjointement en centre de formation et en milieu professionnel. Toutefois, les situations à favoriser lors de la formation en milieu professionnel doivent permettre d'approfondir et d'évaluer prioritairement les compétences ci-après.

La convention établie entre l'établissement de formation et le milieu professionnel fait apparaître, après négociation, les compétences qui seront évaluées tout ou partie parmi celles listées ci-dessous :

- C3-1 Planifier l'intervention.
- C3-2 Réaliser l'intégration matérielle ou logicielle d'un équipement.
- C3-3 Effectuer les tests nécessaires à la validation du fonctionnement des équipements.
- C5-1 Établir un pré diagnostic à distance.
- C5-6 Mettre à jour les documents relatant les historiques des interventions.
- C6-1 Communiquer lors de l'intervention, déceler et mettre en évidence les besoins du client.
- C6-2 S'intégrer à la démarche qualité du service et respecter les termes du contrat
- C6-3 Renseigner le rapport de recette ou le bon d'intervention.
- C7-1 Gérer ses lots de matériels, son temps d'intervention et les ressources.
- C8-1 Adopter une attitude citoyenne et responsable dans le cadre de l'usage professionnel des outils numériques

Evaluation finale

Au terme de chaque période de formation, le candidat réalise le rapport de période de formation en milieu professionnel. Il y joint les attestations correspondantes.

Le rapport est visé par le tuteur du candidat en milieu professionnel. Ce visa atteste que les activités qui y sont développées correspondent à celles confiées au candidat au cours de sa formation en milieu professionnel. Dans le cadre de la sous-épreuve E31, le candidat rédige la synthèse des activités les plus significatives qu'il a exercées pendant ses périodes de formation en milieu professionnel. Ces activités sont présentées sous forme d'étude de cas.

Les attestations de PFMP permettent de vérifier le respect de la durée de la formation en milieu professionnel et le secteur d'activité de cette formation. Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne sera pas autorisé à présenter l'unité U31 (situations de travail spécifiées et réalisées en milieu professionnel).